



Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2023

Présents : Dominique MICHAUD, Thierry MADER, Sylvie DUCUGNON, Eric MUGNIER, Nicolas BENEUX, Aurore CHARPIOT, Bruno DUPUIS, Josiane GOYET, Hervé MILLOT, Sophie SOUBRIER, Alexandra TERRIER, Pascal TIGNOLET

Absente excusée : Fabien JAILLET (Procuration à D. MICHAUD), Florence GOSSE

Secrétaire de séance : H. MILLOT

Présents : 12 - Votants : 13

BATIMENTS

❖ GRAND DOLE HABITAT - MANDAT DE GESTION ET D'ADMINISTRATION DES LOGEMENTS ET GARAGES COMMUNAUX SIS 5, IMPASSE DE LA CURE UGET FORET

Rapporteur : T. MADER

M. MADER explique au Conseil Municipal que le bail emphytéotique de 34 années conclu le 1^{er} mai 1989 avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction du Département du Jura pour l'ensemble immobilier sis 5, impasse de la Cure arrivera à son terme le 30 avril 2023. L'ensemble des logements et garages reviendra donc au 1^{er} mai 2023 en gestion directe à la Commune.

Les contraintes liées à la gestion des appartements communaux (encaissement des loyers, interventions pour l'entretien et la réparation des logements...) devenant trop lourdes, la Municipalité a donné par délibération en date du 19/05/2021 mandat de gestion et d'administration à Grand Dole Habitat pour 3 logements communaux et une convention de gestion et d'administration a été signée entre les deux parties le 29 juin 2021.

M. MADER propose de donner également mandat à Grand Dole Habitat pour l'ensemble immobilier sis 5, impasse de la Cure comprenant :

- 9 logements

N°	Logt 01	Logt 02	Logt 03	Logt 11	Logt 12	Logt 13	Logt 16	Logt 17	Logt 21	TOTAL
Type	2	2	2	2	1	2	2	1	3	
Surface m ²	39.70	41.46	50.82	52.89	45.89	38.68	44.29	34.15	74.06	421.94

- 7 garages couverts de 12.10 m²
- 5 places de parking
- Des parties communes

Grand Dole Habitat assurera les missions suivantes :

- Gestion immobilière : gestion des locations, facturation, gestion des impayés et des aides locatives
- Maintenance : travaux courants, gros entretien, remise en état après départ des locataires, travaux urgents
- Astreinte technique d'urgence

En contrepartie, Grand Dole Habitat déduira des loyers reversées à La Commune :

- Pour l'exécution de ces missions : 7 % du loyer hors charge de tous les logements
 - Pour l'exécution de l'astreinte : 3 % du loyer hors charge de tous les logements
- Soit une rémunération de 10 % du loyer hors charge de tous les logements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ CONFIE à Grand Dole Habitat, mandat de gestion et d'administration au 1^{er} mai 2023 pour les 9 logements, 7 garages couverts, 5 places de parking et les parties communes communaux de l'immeuble sis 5, impasse de la Cure
- ♦ VALIDE l'avenant n°2 à la convention de gestion et d'administration n°3005-3006-3007 signée le 29/06/2021
- ♦ AUTORISE Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention et toutes les pièces se rattachant à ce mandat

Vote : Pour à l'Unanimité

URBANISME

❖ AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MANDAT PUBLIC DE TRAVAUX DE LA MAISON MÉDICALE ET DE LA VOIRIE

Rapporteur : D. MICHAUD

Dans l'attente d'éléments supplémentaires, la délibération est reportée

VOIRIE -RESEAUX

❖ CHEMIN DES JARDINS DE LA FONTAINE (C45) : VALIDATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : D. MICHAUD

Vu la délibération du 25/01/2023 décidant le déclassement de la voirie communale du « Chemin Jardins de la Fontaine » et la mise à l'enquête publique et les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 au 27 mars 2023, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **DECIDE le déclassement de la voirie communale du « Chemin Jardins de la Fontaine »**,
- ▶ DIT que dans la future urbanisation du quartier, le chemin ainsi déclassé et divisé sera, soit vendu aux particuliers, soit intégré dans les futures voies communales desservant le lotissement.
- ▶ DEMANDE que le dossier ETAT des CHEMINS de la Commune soit mis à jour,

Vote : Pour à l'Unanimité

❖ STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX (SIE) DE LA RÉGION DE DOLE

ANNULET ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 12/12/2022 DE MEME OBJET

Après avoir pris connaissance :

- de la délibération du 24 mars 2023 par laquelle le Comité Syndical adopte son projet de statuts,
- du projet de statuts du S.I.E. de la Région de Dole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE les statuts** adoptés par le Comité Syndical du S.I.E. de la Région de Dole dans sa séance du 24 mars 2023 et **VALIDE** le projet de statuts présenté.

Vote : Pour à l'Unanimité

Affiché le 2 mai 2023

Le Maire,
Dominique MICHAUD

